

Délibération n° 26_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 14 Février 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_08	En exercice : 7
Convocation : 6 Février 2026	Présents ou représentés : 4
Objet : Budget primitif 2026	Absents : 3

L'An deux-mil-vingt-six, le samedi quatorze février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du six février deux-mil-vingt-six, se sont réunis à la mairie de Conches-en-Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés :
Monsieur Gérard CHERON (pouvoir à M. SAPOWICZ)
Monsieur Frédéric CHOPIN

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet de Budget Primitif 2026 est arrêté en recettes et en dépenses pour le budget principal à :

- Section de fonctionnement : 1 404 362,00 € en dépenses & 1 404 362,00 € en recettes
- Section d'investissement : 1 313 660,00 € en dépenses & 1 313 660,00 € en recettes

1. La section de fonctionnement

Les recettes : Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 404 362,00 €. Elles sont constituées des contributions versées par les EPCI à fiscalité propre membres selon l'article 5 des statuts – Contributions financières des membres. Elles proviennent également des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département et de la DDTM.

Les dépenses : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 404 362,00 €.

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
D 011 Charges à caractère général	735 562,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	220 944,00 €
D 012 Charges de personnel et frais assimilés	344 600,00 €	042 Opérations de transferts entre sections	30 000,00 €
D 023 Virement à la section d'investissement	190 000,00 €	R 74 Dotations, subventions & participations	1 148 368,00 €
D 042 Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	70 000,00 €	R 75 Autres produits de gestion courante	4 950,00 €
D 065 Autres Charges de gestion courante	53 700,00 €	R 77 Produits exceptionnels	100,00 €
D 066 Charges financières	4 500,00 €		
D 067 Charges exceptionnelles	4 000,00 €		
D 068 Dotations aux dépréciations	2 000,00 €		
Total	1 404 362,00 €		1 404 362,00 €

Tableau 1 Balance de fonctionnement

2. Contributions financières des membres au titre du fonctionnement

La contribution des collectivités membre est calculée chaque année, sur la base des critères de répartition suivants :

- 1/3 Superficie dans le bassin de l'Iton
- 1/3 Population municipale de l'année N-1 du bassin versant calculée annuellement par l'INSEE
- 1/3 Potentiel fiscal du bassin versant de l'année N-2 tel que figurant dans la fiche DGF.

Aucune collectivité ne pourra avoir une cotisation strictement supérieure à 50%. Dans ce cas l'écrêtement est réparti sur l'ensemble des autres adhérents.

Le besoin en financement du fonctionnement proposé au BP 2026 est de 400 000 euros réparti après écrêtement (au besoin) comme suit :

Tableau 2 Participations des EPCI membres au titre du fonctionnement

EPCI membres	Participations fonctionnement
Evreux Portes de Normandie	181 200 euros
CdC Roumois Seine	2 600 euros
CdC Pays de Conches	53 440 euros
CdC Interco Normandie Sud Eure	91 560 euros
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	3 280 euros
CdC du Pays du Neubourg	35 440 euros
CdC de Pays de l'Aigle	32 480 euros
Total	400 000 euros

3. La section d'investissement

Les recettes : les recettes d'investissement s'élèvent à 1 313 660,00 € :

- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure,
- Les amortissements.

Les dépenses : les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 313 660,00 €

Tableau 3 Balance d'Investissement

Dépenses	RAR	BP 2026	Recettes	RAR	BP 2026
001 Déficit d'investissement			001 Solde d'exécution		291 551 €
D 13 Subvention d'investissement		25 000 €	R 021 Virement de la section de fonctionnement		190 000 €
D 16 Emprunts et dettes As.	€	3 800 €			
D 20 Immobilisations incorporelles	50 000 €	355 000 €	R 040 Op d'ordre de transfert entre sections		70 000 €
D 21 Immobilisations corporelles	65 800 €	7 000 €	R 10 dotations, fonds divers et réserves		5 462 €
			<i>Dont 1068</i>		
D 23 Immobilisations en cours	53 000 €	602 060 €	R 13 Subvention d'équipement	32 947 €	331 700 €
D 45 Comptabilité distincte rattachée	92 000 €	€	R 45 Comptabilité distincte rattachée	9 766 €	82 234 €
D 040 Opérations de transfert entre sections		30 000 €	R 16 Emprunt et dettes assimilées		300 000 €
D 204 (041) Subventions d'équipement versées	0 €	30 000 €			
Totaux	260 800 €	1 052 860 €		42 713 €	1 270 947 €

Les opérations 2026 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 4 Investissement - Opérations 2026

OPERATION	COMMUNE	CONSISTANCE	Estimation € TTC	AESN	Autofinancement
ETUDE PREALABLE RCE (Niveau APD)	CHANDAI	Etude sur la totalité du linéaire de l'Iton : 4 km ³ complexes d'ouvrages : Le Grand Moulin, le moulin de Chandai, le Petit Moulin	42 000	33 600	8 400
TRAVAUX CONFORTEMENT DIGUE BRAS DU GORD	EVREUX & ARNIERES-SUR-ITON	Travaux de confortement sur le système d'endiguement de Navarre	300 000	0	300 000
ETUDE FONCTIONNEMENT BASSIN VERSANT DE L'ITON	BV ITON		350 000	280 000	70 000
TOTAL			742 000	353 600	388 400

4. L'équilibre budgétaire

Les recettes des partenaires financiers et les participations des EPCI membres assurent l'équilibre réel du budget.

Telles sont les principales dispositions contenues dans le projet du budget primitif 2026.

CECI EXPOSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet du Budget Primitif 2026 ;

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI),

Vu la délibération n° 21_01 du 28 janvier 2021 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021,

Vu la délibération n° 26_01 du 5 février 2026 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (DOB),

Considérant que le projet du budget primitif 2026 est équilibré conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 par nature budgétaire :

- au niveau des chapitres budgétaires pour les dépenses de la section de fonctionnement ;
- au niveau des chapitres pour les dépenses globalisées d'investissement ;
- au niveau des opérations pour les dépenses d'investissement individualisées en opérations.

ADOpte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

Marcel SAPOWICZ